



HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS - TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

de 0 à 59 999 € net vendeur	Forfait 4000 € ttc
de 60 000 € à 149 999 € net vendeur	7 %
de 150 000 à 299 999 € net vendeur	6 %
de 300 000 € net vendeur à plus	5 %

Les honoraires de terrains dans le cadre d'un projet de lotissement sont fixés à 8.40 % TTC. Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

Remboursement des diagnostics obligatoires à l'acte authentique (DPE – Amiante – Plomb - Electricité - Carrez – Etat des Risques et Etat parasitaire) dans le cadre d'un mandat exclusif uniquement.

HONORAIRES DE LOCATION – TTC (habitations nues ou meublées)

sur les loyers annuels hors charges

(Prestations de visite, constitution de dossier, rédaction et signature de bail, état des lieux d'entrée pour chaque partie). Exemple pour un loyer de 350 euros : $350 \times 12 \times 8 \% = 336$ euros

de 0 à 400 €	8 % dont 3 € TTC/m² pour la prestation d'état des lieux d'entrée
de 401 € à 600 €	7 % dont 3 € TTC/m² pour la prestation d'état des lieux d'entrée
de 601 € à plus	6 % dont 3 € TTC/m² pour la prestation d'état des lieux d'entrée

Honoraires de négociation à la charge exclusive du bailleur : 100 € TTC en sus.

Honoraires d'avenant au bail à la charge de la partie demandeuse : 100€ TTC.

Baux professionnelles et commerciaux : 20 % des loyers hors charges annuels HT (TVA 20 %)

Conformément à la législation en vigueur depuis le 15/09/14, le montant des honoraires de location à la charge du preneur ne pourra cependant pas excéder 8 €/m² habitable.

PRESTATIONS D'ETAT DES LIEUX SEUL

Entrée et sortie à la charge exclusive du bailleur : 240 €

TRANSACTION - LOCATION - IMMOBILIER DE PRESTIGE

3, Place de la République - 56000 VANNES

02 97 47 81 81- contact@lerouzic.com